

### LES TROIS ÉTAPES À RESPECTER avant utilisation du masque

Le Département livre depuis le début de la semaine des masques en tissu fabriqués par les Tissages de Charlieu. Afin qu'ils soient parfaitement utilisés, il est indispensable que les destinataires lisent le mode d'emploi de mise en service que le Département fournit avec les lots distribués. Trois étapes sont à respecter avant d'utiliser le masque :

- **Passer un fer à vapeur** (température 110 °C) 2 cm au-dessus des élastiques pour les faire se rétracter ;
- **Laver à 60 °C** selon les consignes ;
- **Repasser avec le fer à vapeur** (à 110 °C) pour que le masque prenne forme.



### UN TUTO VIDÉO EN LIGNE

En complément, un tutoriel vidéo a été réalisé par le Département. Il est disponible sur sa page Facebook, son site internet [www.saoneetloire71.fr](http://www.saoneetloire71.fr) et en cliquant ici.

### MASQUES EN TISSU

## Faire face à l'urgence des besoins, en attendant les masques chirurgicaux et FFP2

**Il y a deux semaines, le Département de Saône-et-Loire annonçait la commande en masse de masques en tissu, pour faire face à la pénurie constatée au niveau national. Depuis cette annonce, de nombreux corps de métiers ont contacté la collectivité départementale pour bénéficier de ces produits en textile. La distribution est en cours.**

Le Département de Saône-et-Loire a fait le choix de s'impliquer pour pallier la pénurie de masques dans son territoire. Des commandes ont donc été passées : masques en tissu, masques chirurgicaux et masques FFP2, 350 000 au total. Les masques en tissu commandés aux Tissages de Charlieu sont agréés par l'État « masques individuels à usage des professionnels en contact avec le public ». Ce sont ceux qui parviennent le plus rapidement à la collectivité départementale qui a tout mis en œuvre pour les redistribuer au cœur des territoires. Seul bémol avec ces masques : ils sont livrés par 100 sur un même tissu.

Pour la première livraison, des agents volontaires du Département ont procédé au découpage par bandes de 10 ou 5 pour le conditionnement. À l'écoute des premières remarques, ils procèdent aujourd'hui à un découpage individuel. Il appartient ensuite à chaque destinataire de préparer les masques pour leur mise en service selon le mode d'emploi fourni.

Le Département rappelle que ces masques ne constituent pas une protection à 100%. Cependant, ils sont une barrière utile pour le plus grand nombre.

Le Département rappelle aussi que ces commandes ont été faites pour permettre

de protéger le plus grand nombre : ses agents avec des missions de terrain en premier lieu, les personnels des services d'aide à domicile, les assistants familiaux. Dans une volonté de pouvoir répondre au plus grand nombre, le Département a élargi ses dotations de masques en tissu aux personnes souhaitant en disposer.

Il s'agit bien là de faire face à l'urgence des besoins en attendant la livraison des masques chirurgicaux et FFP2 pour pallier la pénurie au niveau national. Ces masques sont une réponse, pas forcément celle attendue mais une réponse qui a le mérite d'exister. Depuis plusieurs jours, plus de 50 volontaires s'activent pour découper les masques de manière individuelle, les conditionner et les livrer à la porte de celles et ceux qui en ont besoin.

## SOCIAL

# Nos travailleurs sociaux en première ligne



Habituellement, les travailleurs sociaux reçoivent les usagers ou vont à leur rencontre. Depuis la mise en place du confinement, le contact téléphonique est privilégié.

**Depuis le début du confinement, les Maisons départementales des solidarités et les Maisons locales de l'autonomie n'accueillent plus les usagers. Cependant, les équipes restent mobilisées pour assurer la continuité du service.**

Les travailleurs sociaux sont pour la plupart d'entre eux en télétravail et assurent leurs missions de proximité auprès des usagers. Les professionnels des services sociaux du Département (Service social départemental, Autonomie, Protection de l'Enfance, Insertion) contactent individuellement les usagers par téléphone afin de prendre les mesures de précaution nécessaires face à un risque de fragilité accrue pour les usagers dans cette période.

Aides alimentaires et financières, accès au droit et aide administrative, logement, protection de l'enfance, fragilités dues à l'âge ou à la perte d'autonomie, etc.

Rassurer, conseiller, écouter, redire les consignes de protection et les

gestes barrière, éviter l'isolement des personnes tout en insistant sur l'importance de la situation sanitaire : les travailleurs sociaux assurent pleinement leur rôle de lien social avec les plus fragiles.

Durant cette période, les équipes des Maisons départementales des solidarités travaillent en lien étroit avec les partenaires du champ de l'action sociale pour permettre le meilleur accompagnement possible des usagers.

Les Maisons départementales des solidarités, les Maisons locales de l'autonomie et Services autonomie sont joignables par téléphone ou par mail. Coordonnées à retrouver sur : [www.saoneetloire71.fr](http://www.saoneetloire71.fr)

## SOCIAL

# La Maison des adolescents mobilisée

En réponse aux mesures nationales de confinement, la Maison des adolescents est fermée jusqu'à nouvel ordre. Néanmoins, l'équipe reste mobilisée et s'est organisée pour apporter écoute et soutien aux jeunes et familles qui en auraient besoin. Dans cette période anxiogène, les difficultés peuvent être accrues ou révélées par les situations de confinement.

Pour contacter la Maison des ados, il suffit d'envoyer un mail à cette adresse : [contact@maisondesados71.fr](mailto:contact@maisondesados71.fr), en expliquant les questions ou les inquiétudes et en indiquant les coordonnées téléphoniques et la commune de résidence. L'équipe répondra le plus rapidement possible avec des réponses adaptées à la situation.



**MAISON  
DES ADOLESCENTS**



## Restons respectueux de l'environnement

Depuis le début de la crise sanitaire, nos agents des routes effectuant des patrouilles de surveillance sur le réseau routier départemental ont constaté une recrudescence de déchets au bord des routes. Nous comprenons les difficultés des citoyens à trouver des lieux autorisés et appropriés pour déposer leurs déchets mais la conscience citoyenne passe aussi par le respect des gestes « éco citoyens ». Malgré le confinement, le tri des déchets doit continuer et l'interdiction de les jeter sur les voies publiques reste la règle à respecter.